



Fiche 1 - Pédibus / Vélobus en bref

OBJECTIFS

Qu'est-ce qu'un Pédibus / Vélobus ?

A tour de rôle, des parents ou accompagnateurs bénévoles (enseignants, grands parents, retraités) conduisent, **à pied ou à vélo** un petit groupe d'enfants, de la maternelle au CM2, vers l'école.

Le convoi suit un itinéraire précis pour arriver en toute sécurité et à l'heure à l'école.

Comme le bus, les enfants rejoignent des points d'arrêts déterminés au plus près de leur domicile, respectant des horaires de passage bien définis. Plusieurs lignes desservent une même école.

A pied, la ligne ne doit pas dépasser un temps de parcours de 15 à 20 minutes (y compris les temps d'arrêt) ; soit environ 1 kilomètre, mais certains écoliers vont au delà de cette distance. A vélo, la ligne est construite sur le même principe, pour des trajets un peu plus longs (en moyenne moins de 3 km).



Objectifs de cette démarche

Mettre en place un ramassage scolaire à pied ou à vélo dans les quartiers, encadré par des parents volontaires à tour de rôle. Les enfants se rendent à l'école sur un itinéraire balisé, à des horaires précis. Le Pédibus / Vélobus, c'est :

1. **moins de voitures aux abords de l'école** : c'est plus facile de traverser, de circuler sur les trottoirs dégagés, l'air devient plus respirable c'est important pour tous,
2. **un peu d'exercice pour les enfants** : plus décontractés, ils sont plus attentifs en classe,
3. **une sensibilisation à la sécurité routière dès le jeune âge** : pour des enfants plus habitués à se déplacer et plus autonomes quand viendra l'âge du collège,
4. **convivialité et bonne humeur entre enfants et parents de classes différentes.**

La question des responsabilités

Les ramassages scolaires alternatifs à la voiture posent souvent la question des responsabilités. Afin de bénéficier des meilleures garanties, il est recommandé de se constituer en **association** (à laquelle vont adhérer tous les pilotes de lignes, accompagnateurs et tous les enfants participants). Celle-ci souscritra ensuite une assurance globale pour l'ensemble de ses membres. Ainsi :



Le Réseau Mille-Pattes, une autre façon d'aller à l'école

- lors d'un accident –un bras cassé- elle engage sa responsabilité en tant que personne morale (les parents ne portent plus directement la responsabilité) et un recours sera plus facilement engagé.
- sur le trajet Pédibus/Vélobus les parents d'un enfant blessé légèrement s'adresseront directement à l'association et la procédure sera beaucoup plus rapide.

Pour simplifier les démarches, le **Réseau MILLE-PATTES** vous propose de créer une **section affiliée**. Celle-ci est directement reliée aux statuts du Réseau, elle n'engage donc **aucun frais de déclaration à la préfecture et bénéficie de toutes les protections juridiques** qui couvrent le Réseau.

Le contrat d'assurance global des associations membres peut également être pris en charge par le Réseau.

Par ailleurs, il est recommandé de signer **une charte** qui engage tous les acteurs du Pédibus (enfants, parents d'élèves, retraités...) au bon respect des consignes de sécurité (doc. téléchargeable rubrique "**Boîte à outils**" sur le site du Réseau).

MOYENS NECESSAIRES

- des **chasubles** pour les accompagnateurs (et pour les enfants dans le cadre d'un Vélobus),
- une **charte d'engagement** signée par les parents des élèves et les accompagnateurs,
- des **panneaux d'information** comportant la charte, les lignes, les arrêts et les horaires, la rotation des parents accompagnateurs et la liste des enfants inscrits,
- dans le cadre d'un **Vélobus**, des vélos en bon état et un **parc à vélo** sécurisé et abrité.

DEROULEMENT

Pour créer une ligne de Pédibus ou Vélobus, on procède par étapes :

1. **Mobiliser les acteurs**
2. **Connaître les habitudes et les déplacements**
3. **Elaborer des lignes et organiser l'accompagnement**
4. **Lancer l'opération**
5. **Pérenniser le dispositif**

Chacune d'elle est entièrement détaillée dans ce guide par thématique.

Pour tout complément d'information sur la mise en place du dispositif, n'hésitez pas à contacter le **Réseau MILLE-PATTES** qui vous accompagnera tout au long de ces étapes.

Note

Ces fiches peuvent être photocopiées et distribuées à l'ensemble des élèves pour faire connaître cette action simple et efficace pour sécuriser les abords des écoles et améliorer le cadre de vie.

Elles peuvent également être affichées dans le hall des écoles pour inciter des parents à en discuter lors des entrées et sorties de classe et s'inscrire dans le projet.

